



Direction Générale Territoires Proximité
Déchets et Sécurité
Pôle Loire, Sèvre et Vignoble

Décision n°2023-1155

Objet : Basse Goulaine – 98 rue de la Jarnigarnière – Déclassement du domaine public de la voirie des parcelles cadastrées AW1189 (2 m²) et AW1190 (17 m²), propriétés de Nantes Métropole, en vue d'un échange avec soulte de la parcelle cadastrée section AW1188 (29 m²)
[REDACTED]

Réf. : 3.2.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (points 11.4.6) portant délégation du Conseil à la Présidente pour prononcer le déclassement de tout bien immobilier,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (points 11.1.2. a) portant délégation du Conseil à la Présidente pour réaliser toute cession immobilière, ou tout apport en nature, et approuver les conditions de rémunération des intermédiaires, lorsque le montant du bien (ou sa valeur vénale lorsque la transaction se fait à titre gratuit ou à l'euro symbolique), hors indemnités et frais d'acte ou de procédure, est inférieur à 180 000 € HT,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu l'avis de France Domaine,

Considérant l'accord écrit en date du 22 juin 2023 [REDACTED] pour réaliser un échange avec soulte d'un montant de 200 €, à la charge de Nantes Métropole, des parcelles cadastrées AW1189 (2 m²) et AW1190 (17 m²) appartenant à Nantes Métropole avec la parcelle cadastrée AW1188 (29 m²) [REDACTED] situées 98 rue de la Jarnigarnière à Basse Goulaine.

Considérant que les parcelles cadastrées AW1189 (2 m²) et AW1190 (17 m²) appartenant à Nantes Métropole ne présentent pas d'intérêt pour Nantes Métropole et constatant leur désaffectation,

Considérant que cet échange permet d'une part [REDACTED] d'intégrer les parcelles cadastrées AW1189 (2 m²) et AW1190 (17 m²) appartenant à Nantes Métropole dans sa propriété et d'autre part à Nantes Métropole de régulariser la situation foncière de fait sur la Commune de Basse Goulaine.

Considérant que leur valeur vénale est inférieure à 180 000 euros HT,

Décide

Article 1. : Basse Goulaine – 98 rue de la Jarnigarnière – Déclassement des parcelles cadastrées AW1189 (2 m²) et AW1190 (17 m²) – Surface totale : 19 m².

Article 2. : De procéder à un échange foncier avec soulte [REDACTED]

- Cession des parcelles cadastrées AW1189 (2 m²) et AW1190 (17 m²), propriétés de Nantes Métropole [REDACTED]
- Acquisition de la parcelle cadastrée AW1188 (29 m²) [REDACTED], située 98 rue de la Jarnigarnière à Basse Goulaine,
- Prix d'acquisition : 200 € à la charge de Nantes Métropole

Article 3. : Les frais de géomètre et d'acte notarié relatifs à cet échange seront à la charge de Nantes Métropole.

Article 4. : De charger M. le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le

23 NOV. 2023

Pour la Présidente
Le Vice-président délégué

mis en ligne le :

24 NOV. 2023

Michel LUCAS